

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
7 février 2017

Date d'affichage :
20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 13 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 27

OBJET : Appel à projet ADEME : changement de comportement et modifications des pratiques sociales : candidature de la Commune

RAPPORTEUR : Sophie MONCEL

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 1^{er} février 2017.

L'évolution en profondeur et durable des modes de production et des modes de consommation et de vie est un des paramètres permettant la réussite des actions en matière de développement durable.

La direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) souhaite accompagner ces évolutions en finançant des projets visant à favoriser le passage à l'acte du grand public. L'objectif est de soutenir des projets innovants dont les conditions de reproductibilité sont identifiées afin d'explorer les voies permettant la massification des changements de comportement du grand public. Pour être éligible, les projets doivent être conduits en partenariat au minimum entre deux structures menant des actions complémentaires : une structure locale apportant le lien avec le public cible et une structure apportant l'expertise technique et sociologique.

Le projet vise des changements de pratiques quotidiennes des habitants adultes de la commune de Riom, à travers une formation-action permettant d'exploiter les apports des sciences comportementales et en co-construisant les actions avec les habitants-ambassadeurs dans le cadre de la charte éco-responsable.

Les phases du projet sont les suivantes :

- Diagnostic
- Recrutement d'habitants ambassadeurs
- Ateliers de co-construction
- Conception et déploiement des dispositifs
- Evaluation participative et bilan

Budget prévisionnel :

- Coût total du projet : 30 000 €
- Subvention ADEME : 70% : 21 000 €
- Ville de Riom 30% : 9 000 €

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB Subvention
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

L'équipe projet est composée comme suit :

- Commune de Riom : territoire pilote du projet avec l'objectif de développer la charte éco-responsable.
- Plateforme21 : Porteur de l'appel à projet : association pour le rassemblement et l'échange de bonnes pratiques sur le développement durable en Massif Central. La Plateforme 21 a en charge de rassembler les experts nécessaires à la réalisation de ce projet innovant, à son évaluation et la diffusion des éléments de reproductibilité.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la candidature de la Commune**
- **mobiliser le financement nécessaire à la réalisation de l'action pour cet appel à projet,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL